



AVIS AU PUBLIC

Déneigement et épandage de sel dans les rues

Le déneigement et salage des voies publiques sur l'ensemble du territoire communal sont effectués par les services communaux du 1er novembre jusqu'au 31 mars.

Priorité aux principaux axes routiers

Lors d'importantes chutes de neige ou de verglas, la priorité est donnée aux principaux axes routiers. Nous appelons donc à votre patience pour le déneigement respectivement le salage des autres rues résidentielles.

Pour que nos opérations de déneigement et de salage soient exécutées efficacement et que vous puissiez profiter d'une rue bien déblayée, il importe qu'aucun véhicule, poubelle ou autre objet, n'entravent le passage du chasse-neige.

Merci de votre collaboration

